



Téléphone : 07.89.77.16.02
E-mail : agrilanterne@gmail.com
Adresse : 7 Rue de l'Eglise
26140 Saint Rambert d'Albon
SIREN : 978 422 798

FORM-AGRI



PRESTATION FORMATION « Viticulture résiliente et lutte intégrée face aux changements climatiques »

PUBLIC VISÉE : Agricultrice/teur futur ou déjà installé en individuel ou société ;

DURÉE : 1,5 jour à 2 jours (complet)

HORAIRE : 9H00 – 12H00
13H30 – 17H30

LIEUX :

- Bugey : 21 & 22/04/26
- Tupins et Somons :
19 & 20/08/2025
05 & 06/05/2026
- Meximieux : 26 & 27/05/2025

TARIF FORMATION 1 JOUR
270€ H.T – Repas compris

TARIF FORMATION COMPLÈTE – 2 jours
350€ H.T – Repas compris

OBJECTIFS PEDAGOGIQUE

- ✓ Comprendre les impacts du changement climatique sur la vigne et le vignoble
- ✓ Identifier les leviers pour adapter les pratiques culturales et variétales à ces évolutions
- ✓ Mettre en œuvre une stratégie de lutte intégrée limitant les intrants chimiques tout en protégeant la production
- ✓ Développer des pratiques améliorant la résilience de votre vignoble face aux stress climatiques (sécheresse, canicule, maladies)
- ✓ Intégrer les aspects réglementaires et économiques liés à ces nouvelles pratiques

PROGRAMME FORMATION :

Jour 1 – Apports théoriques et outils pratiques

- ✓ Les effets du changement climatique sur la vigne (phénologie, qualité, maladies, stress hydrique)
- ✓ Les choix variétaux et porte-greffes adaptés aux nouvelles conditions
- ✓ Les aménagements du vignoble pour la résilience (couverture, ombrage, travail du sol...)
- ✓ Les principes de la lutte intégrée : seuils d'intervention, observations, lutte biologique et alternatives
- ✓ Les outils de pilotage technique et économique pour une gestion raisonnée
- ✓ La réglementation en matière phytosanitaire et environnementale
- ✓ Études de cas et élaboration d'un plan d'adaptation individuel

Jour 2 matin – Visite de parcelle et mise en pratique (optionnel)

- ✓ **Observation sur le terrain** : Analyse du sol et du couvert végétal, identification des aménagements favorisant la résilience, observation des mesures de lutte intégrée en place
- ✓ **Echanges techniques et retours d'expériences** avec les intervenants et les participants
- ✓ Discussions sur les contraintes et leviers spécifiques à votre terroir

Jour 2 après-midi (optionnel)

- ✓ Retour en salle pour **débriefer la visite**, ajuster les plans individuels et approfondir certains outils
- ✓ Accompagnement individualisé pour finaliser les pistes d'adaptation ou le plan d'action de chaque participant

MODALITEE D'ÉVALUATION DES CAPACITÉS ACQUISE

Des cas pratiques pour vous entraîner et vérifier si vous avez bien compris. Un questionnaire de fin de formation pour voir ce que vous avez retenu. Un échange individuel avec les formateurs pour poser vos dernières questions

→ Une attestation de formation vous sera remise. Formation en cours de validation auprès de VIVEA et QUALIOPIE, une prise en charge financière pourra peut-être être prise. Vous serez informé le cas échéant.

Condition de vente

I. Agri' Lanterne s'engage :

Réaliser la prestation décrite sur le présent programme et fiche produit associée aux conditions ci-dessus.

II. Le demandeur s'engage :

Donner dans les délais et sous la forme convenue toutes les informations utiles et nécessaires à la réalisation de la prestation demandée, et autorise le conseiller à effectuer toute démarche nécessaire pour obtenir les renseignements ou documents utiles à la réalisation de la présente prestation.

III. Condition générale de prestation :

- Agri' Lanterne ne pourra être tenue pour responsable des conséquences résultant d'une interprétation ou d'une application erronée des conseils ou documents fournis.
- Les documents produits sont la propriété du demandeur après paiement de la prestation. Il pourra les utiliser pour toute constitution de dossier ou négociation avec divers partenaires de l'exploitation.
- Les renseignements fournis par le demandeur sont sous son entière responsabilité. Agri' Lanterne décline toute responsabilité en cas de fourniture par le demandeur de données ou renseignements erronés ou partiels.
- Si les travaux commandés sont utilisés pour obtenir un avis favorable d'instances administratives, bancaires ou professionnelles, le travail réalisé reste dû même en cas de refus ou en cas d'avis défavorables des instances citées ci-avant.
- La réalisation de la prestation de Agri' Lanterne, ne garantit pas l'obtention des subventions éventuelles à 100%.
- Toutes les démarches connexes non prévues dans la prestation (ex : demande de subvention, de permis de construire, déclaration...) sont sous l'entière responsabilité du demandeur.
- Les informations personnelles contenues dans les dossiers ne seront pas divulguées à l'extérieur sauf accord du demandeur.
- Dans le cadre d'accord entre organismes, des études collectives pourront faire l'objet d'utilisation ou communication de résultats, sans mentionner aucune information nominative.
- Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal de Grande instance de Valence ou autre instance du département du demandeur sera seul compétent pour régler le litige.
- Pour rappel – avis juridique :
 - Entreprise en E.I enregistré sous le SIRET = 978 422 798 00014
 - Numéro de TVA : FR03978422798
 - Numéro RCS : 978 422 798 RCS Romans
 - Adresse siège : 7 Rue de l'église 26140 Saint Rambert d'Albon

IV. Condition générale de réalisation :

- Délai de rétractation : 7 jours ouvrables et au plus tard 7 jours avant la date de formation.
- Le contrat de prestation de service sera résilié de plein droit si le travail demandé n'a pas débuté un an après la date de signature.
- Le contrat pourra être résilié à la diligence de l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception (exemple : changement d'avis du demandeur, changement de réglementation...) Dans cette hypothèse, la prestation sera facturée au prorata du travail effectué à la date de résiliation.
- Dans le cas où les délais ne pourront être respectés pour des raisons extérieures à son fonctionnement (changement de réglementation) Agri' Lanterne s'engage à en informer le plus tôt possible le demandeur et dans le cas où il serait nécessaire d'interrompre la prestation, à la demande ou non du client, Agri' Lanterne facturera au temps passé les travaux déjà réalisés.
- La prestation sera exécutée dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur à la date de l'intervention.
- Si au cours de la réalisation de la prestation, le conseiller estime qu'il convient de prévoir des jours supplémentaires à ceux prévus dans le présent contrat, il en informe immédiatement le demandeur, pour, si besoin, formaliser un avenant

V. Condition de règlement :

- Nos factures sont établies à l'issue de la prestation et sont payables dès réception. Lorsque la prestation justifie le paiement d'un acompte, il sera précisé dans les conditions particulières.
- Il n'est consenti ni rabais, ni ristourne même en cas de paiement anticipé sauf si réalisation de devis consenti.
- Le règlement peut se faire soit par chèque à l'ordre de BOURJAC Camille – Agri' Lanterne ou soit par virement bancaire sur le compte mentionné sur la facture.

Nom – Prénom ou Nom de la société :

Date :

/ /

Signature du représentant légale et/ou demandeur de prestation :